

Soltwedel, Rüdiger; Walter, Norbert

**Working Paper — Digitized Version**

## La réduction du temps de travail - une solution aux problèmes économiques des années 80?

Kiel Working Paper, No. 161

**Provided in Cooperation with:**

Kiel Institute for the World Economy – Leibniz Center for Research on Global Economic Challenges

*Suggested Citation:* Soltwedel, Rüdiger; Walter, Norbert (1982) : La réduction du temps de travail - une solution aux problèmes économiques des années 80?, Kiel Working Paper, No. 161, Kiel Institute of World Economics (IfW), Kiel

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/713>

**Standard-Nutzungsbedingungen:**

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

**Terms of use:**

*Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.*

*You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.*

*If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.*

# Kieler Arbeitspapiere Kiel Working Papers

Arbeitspapier Nr. 161

La Réduction  
du Temps de Travail

- Une solution aux Problèmes Economiques  
des Années 80?

de Rüdiger Soltwedel et Norbert Walter

Ag 4130 / 82  
Weltwirtschaft  
Kiel

Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel

Institut für Weltwirtschaft  
2300 Kiel, Düsterbrookweg 120

Arbeitspapier Nr. 161  
La Réduction  
du Temps de Travail

- Une solution aux Problèmes Economiques  
des Années 80?  
de Rüdiger Soltwedel et Norbert Walter

Cette étude est une traduction de la "Kieler Arbeitspapier Nr. 141" (Avril 1982). Nous tenons à remercier Christine Lebrun et Charles F. Altenkirch pour la traduction et Marie B. Caillet d'avoir écrit le manuscrit au propre.

Ag 4130/82 Weltwirtschaft  
Kiel

Des versions préliminaires des manuscrits des travaux de l'institut pour l'économie internationale de Kiel sont mis à la disposition des éventuels intéressés par leurs auteurs. Ceux-ci sont responsables du contenu et de la distribution. Il est prié de s'adresser directement à eux pour les critiques et les encouragements et de s'entendre au préalable avec eux pour toute citation de leurs travaux.

## Résumé

1. Le chômage ayant déjà atteint un niveau élevé, augmentera encore dans les prochaines années en République Fédérale. Cette évolution du chômage résulte des mesures restrictives en matière de politique monétaire et financière, menées simultanément dans le monde depuis 1980. Cette prévision se base de plus sur l'accroissement du potentiel de travail vu l'évolution démographique, sur le renforcement de la concurrence et du protectionisme, ainsi que sur les conséquences tardives du progrès technologique, qui tend avant tout à substituer des machines à la main-d'oeuvre.
2. La politique monétaire et financière expansionniste ne sera plus, à juste titre, considérée comme un instrument efficace de la politique de plein emploi. Afin de résoudre le problème de plus en plus grave du chômage, la réduction du temps de travail est de plus en plus souvent proposée pour partager les "rares" emplois entre un plus grand nombre de travailleurs.
3. Mais la réduction du temps de travail signifie une diminution des possibilités de la production, un ralentissement de la croissance et la baisse des revenus. Il est douteux que les salariés acceptent de payer un accroissement de leur temps libre par une baisse de revenus.
4. Au cas où la réduction du temps de travail est plutôt imposée que volontaire, il est vraisemblable que les travailleurs les plus enclins à travailler et désirant gagner plus, s'orienteront vers le travail au noir.
5. Il est fort possible qu'un accord sur les retraites ou une réduction du temps hebdomadaire de travail ne réduira pas le chômage. Il est probable que les coûts salariaux augmenteront pour les entreprises et/ou la société. Pour cette raison, beaucoup d'emplois existants seront éliminés car ils ne sont pas rentables. En plus, se réduiront les possibilités des entreprises à créer de nouveaux postes de travail compétitifs au plan international. La rationalisation accrue, la diminution du nombre de nouveaux emplois et la mobilité du travail sont prévisibles.

6. La réduction du temps de travail est un processus que l'on peut difficilement inverser. Il est cependant vraisemblable qu'en raison de l'infléchissement de la courbe de natalité provoqué par l'utilisation de la pilule, le nombre de jeunes entrant dans la vie active se réduira dans les années 90. Vouloir résoudre le problème actuel du chômage par une réduction généralisée de la durée de la vie active augmente donc les risques de se voir confronter à un manque de main d'oeuvre dans les années 90.
  
7. La réduction du temps de travail comme moyen de faire reculer le chômage est une capitulation devant les problèmes des années 80. Au lieu d'un remède s'attaquant seulement aux symptômes, il faut une stratégie offensive : Le travail ne manque pas, c'est bien plus le nombre d'emplois rentables qui est insuffisant. Une diminution des coûts salariaux est décisive pour augmenter les offres d'emplois. On peut cependant difficilement s'attendre à une modération des revendications salariales (si l'on subventionne le recul de la vie active) tant que la sortie de la vie active est subventionnée par l'état.

## La réduction du temps de travail - Une solution pour les problèmes économiques des années 80 ?

Du point de vue économique, les années 80 ont mal commencé. En R.F.A., tous les objectifs économiques ont été manqués. L'équilibre extérieur a disparu, l'inflation s'est accélérée. La balance des paiements a dérapé vers le déficit et les finances publiques sont dans une situation critique. L'économie a cessé de croître et a même commencé à régresser. La montée massive et persistante du chômage apparaît encore plus préoccupante que ces échecs. Le nombre de chômeurs s'élève presque à 2 Millions (corrigé des variations saisonnières) à fin 82, un niveau jamais atteint depuis le début des années 50. Toutes les prévisions annoncent encore un accroissement du chômage.

L'échec massif des objectifs d'emplois observé déjà depuis le milieu des années 70 n'avait jusqu'alors entraîné qu'une faible réaction de l'opinion publique et des syndicats<sup>1</sup>. Ce n'est que dans le courant de 1981, lorsqu'il apparut clairement que les problèmes d'emploi s'aggravaient à nouveau, que ce comportement changea. La raison principale de ce changement de mentalité fut la prise de conscience de plus en plus répandue que le problème s'aggraverait dans les années à venir en raison des influences démographiques et que, de plus, les remèdes classiques paraissaient inapplicables et infructueux.

Le ralentissement de la croissance et le pessimisme de plus en plus répandu provoquait la recherche d'autres méthodes pour combattre le chômage. La réduction du temps de travail apparaissait à première vue comme une solution plausible. Le "bien" emploi est considéré comme rare et puis partagé. Ce partage doit s'effectuer au moyen d'une réduction du temps de travail hebdomadaire et annuel (vacances, congés de formation), d'une période d'enseignement plus longue et de mises à la retraite prématurées.

---

<sup>1</sup>Cf. par ex. Zeitgespräch in Wirtschaftsdiens Nr.2, 1982, Hambourg, p. 59-71.

Le travail doit être transféré des travailleurs actifs aux chômeurs. Des accords salariaux ainsi qu'une réglementation administrative devant le permettre. Entre les partis politiques et les syndicats existent pratiquement un avis unanime sur la nécessité et l'efficacité de la réduction du temps de travail pour résoudre le problème de l'emploi. Dans l'opinion publique, dans les médias en particulier, on parle souvent de la nécessité d'une réduction du temps de travail et de la recherche d'une solution optimale pour cette réduction. Un trait commun de cette préconisation est que l'on ne se demande pas si les conséquences économiques sont souhaitables et s'il y a des propos alternatifs.

Les projets de réduction du temps de travail seraient déjà plus avancés s'il n'existait quelques groupes désirant voir quelques conditions accomplies avant la mise en place de ces mesures. Ainsi le gouvernement fédéral a donné comme condition à une Commission d'enquête de n'élaborer que des projets ne conduisant pas à un alourdissement des assurances-retraites. De même, les entreprises exigent que tout engagement dans ce processus n'augmente pas leurs coûts globaux. La disposition des syndicats à renoncer à leurs exigences salariales afin de participer aux coûts de la réduction du temps de travail va dans cette direction (syndicats des industries alimentaires, restaurant, IG Chimie).

Les mesures de réduction du temps de travail prises aujourd'hui pour combattre le problème préoccupant du chômage, devraient comme d'autres décisions économiques prises dans le passé, entraîner des effets secondaires imprévus pour les autres objectifs économiques. Il faut également avoir à l'esprit que les mesures économiques n'atteignent leur pleine efficacité que dans des délais assez longs, et souvent, les effets ne se font sentir que lorsque les problèmes sont résolus ou se sont même inversés. C'est pourquoi, il est raisonnable de demander les objectifs économiques des citoyens et les circonstances dans lesquelles le développement économique de la RFA s'effectuera dans les dix ans à venir. Une telle esquisse du problème peut clarifier les défis qui se posent pour la politique économique maintenant et à plus long terme.

Ce n'est que lorsque l'on place la question dans un contexte général des objectifs économiques, c'est-à-dire que l'on évite de réduire le débat à un simple problème de redistribution et que l'on considère non seulement les années à venir mais aussi la décennie entière que l'on arrive à des solutions économiquement raisonnables et socialement durables. Sinon, on ne fait que chanceler de problèmes en problèmes.

#### I. Quels sont les objectifs économiques des citoyens ?

Les objectifs politico-économiques doivent s'orienter, dans une démocratie, aux souhaits des citoyens. Certes, ceux-ci seront souvent flous, difficilement saisissables et souvent contradictoires. De plus, les différentes alternatives sont souvent difficile à cerner.

Au début des années 80, les intérêts des différents groupes sociaux divergent plus fortement que dans la décennie passée. Ce conflit s'exprime le plus clairement parmi les jeunes où l'on trouve d'une part des étudiants ambitieux et prêts à "accumuler des diplômes" afin d'avoir une bonne place dans la société et d'autre part, des marginaux qui aspirent à une vie plus proche de la nature. Est-il étonnant que les problèmes économiques et sociaux conduisent à des réponses différentes ?

Il n'est pas de doute que les citoyens allemands ressentent en général la situation présente de l'emploi comme insatisfaisante et le chômage qui règne comme non volontaire. Ils jugent les conséquences économiques et sociales inquiétantes et pour les surmonter, les individus sont prêts à agir.

Il est également clair, que les citoyens considèrent comme indispensable une diminution de l'inflation. Alors que l'insécurité de l'emploi est ressentie comme un problème très immédiat, nécessitant la recherche commune d'une solution, les moyens de pression et les exigences politiques concernant la lutte contre l'inflation sont encore peu développés. La confiance envers la politique de la Bundesbank reste intacte dans ce domaine. Il semble que le public est prêt à accepter les coûts de chaque politique de la Bundesbank ; pourtant, il est douteux que l'on soit conscient des coûts relatifs aux échecs des autres objectifs économiques.



Il est moins évident qu'il importe aux citoyens de la Bundesrepublik de voir augmenter leur bien-être matériel. Dans beaucoup de groupes et en réponse à des questions individuelles, on se montre prêts à "rabattre" son train de vie. Afin de contribuer à la diminution du chômage grâce à une réduction du temps de travail, on semble prêt à réduire son salaire. Afin de protéger l'environnement, beaucoup acceptent - en parole - une baisse du revenu. De telles déclarations contrastent étonnamment avec le comportement moyen des citoyens de la RFA. Ainsi, c'est bien seulement à cause de leurs prix relativement élevés, que les produits biologiques se vendent moins facilement que les produits naturels. De même, la plupart des travailleurs partis "volontairement" à la retraite, ont-ils un travail rémunéré après leur départ de la vie active. Ainsi, les salariés et leurs représentants, exigent-ils un maintien du salaire réel, même en période de réduction de la production. Ainsi, le travail au noir représente-t-il une part de plus en plus importante dans beaucoup de secteurs de l'économie. Alors que l'on se dit satisfait du niveau actuel du bien-être, le comportement des hommes prouve le besoin encore inassouvi d'un confort matériel encore plus grand. Il s'agit, en tous les cas, d'éviter une baisse du niveau de la vie.

Si cette analyse des objectifs prioritaires est correcte, il ne suffit pas de poser la question de savoir si une politique aidera à baisser le chômage actuel. Le problème est malheureusement beaucoup plus complexe. Il s'agit à la fois de réduire le chômage actuel, d'enrayer l'inflation et de maintenir l'accroissement du niveau de vie ou du moins d'éviter sa réduction.

## II. Quelle évolution économique prévoit-on ?

Au début de 1982, la plupart des éléments qui conditionnent la RFA des années 80 sont encore inconnus. Il importe d'autant plus de garder à l'esprit les évolutions déjà saisissables et de les prendre en considération dans l'élaboration d'une stratégie de politique économique. Les évolutions suivantes apparaissent particulièrement importantes :

- les dommages sur l'emploi et la croissance causés par la politique restrictive de ces trois dernières années,

- les conséquences sur l'emploi du progrès technologique des années 60 et 70,
- les tendances démographiques,
- les conséquences sur l'emploi et la croissance de la concurrence internationale accrue.

1: Conséquences tardives de la politique restrictive du début des années 80.

Des caisses publiques vides et une trop faible capacité de réduire les dépenses pour les employés de l'état, pour les subventions et transports, ont conduit à un recul massif de l'investissement de la part de l'état. De même, l'augmentation de taxes et des impôts renforce la récession. La politique monétaire qui est menée en parallèle n'aggraverait pas la conjoncture que si elle est menée dans un contexte de stabilité des prix. Ce n'est d'ailleurs pas seulement en République fédérale qu'une telle politique monétaire est menée. Dans les autres pays, l'expansion de la masse monétaire est tenue dans des limites si étroites, que les effets récessionnistes ne pourraient être évités que si le taux d'inflation était deux fois moins haut qu'il ne l'est effectivement. Problèmes de débouchés, recul de l'emploi et faillites, en découleront aussi longtemps que les entreprises et les consommateurs (rep. les salariés) baseront leurs anticipations de prix (rep. leurs exigences salariales) sur la croissance effective des prix. Comme cette politique ne devrait pas s'arrêter de si tôt et que de toute manière elle ne pourrait pas le faire avant un certain délai, la phase de récession économique devrait se maintenir encore au moins un an. Pour la RFA, cela signifie que le revenu national n'atteindra le niveau de 1980 que dans le courant de 1983 et que l'investissement reculera jusqu'en 1983. Une croissance de chômage, due à la conjoncture et dépassant les 2 millions de chômeurs (corrigé des variations saisonnières) au milieu de 1983 est donc prévisible. Cela signifie aussi que les finances publiques seront encore plus déséquilibrées étant donné qu'ils baseront toujours leurs plannings de recettes et de dépenses sur des prévisions d'une croissance du produit national de 6 à 7 %. Comme la croissance sera certainement plus faible, (5 % au maximum), il devrait y avoir un fort déficit public en 83. On peut s'attendre à juste titre que cela freine tout changement de politique.

## 2. Conséquences tardives du progrès économique.

La technique est souvent comparée à un apprenti sorcier que l'on a appelé et dont on ne peut plus se débarrasser. On craint que la technique échappe au pouvoir de contrôle des hommes. De telles visions ne sont pas nouvelles. Il n'est qu'à se référer à la révolte des tisserands au siècle précédent. Les nouveaux procédés technologiques ne fonctionnent pas sur commande mais sont au contraire des opérations compliquées qui induisent leur propre dynamique. Le progrès technologique actuel, l'automatisation, la robotisation de la production sont le résultat des réflexions des ingénieurs des années 60 et 70 et ont été influencés par les problèmes et le système de valeurs de cette époque. Voici les facteurs qui ont eu une influence prédominante sur le progrès technologique :

- le capital était relativement bon marché (les taux d'intérêts étaient très bas, relativement aux taux d'inflation et aux possibilités d'abattement fiscal),
- l'environnement et les matières premières ne se sont renchériées que dans le courant des années 70,
- la main-d'oeuvre est devenue de plus en plus coûteuse.

En somme, de telles conditions favorisaient un progrès technique à forte intensité capitaliste, réduisant , dans une large mesure, le nombre d'emplois.

La structure de "duopole" du marché du travail a empêché et empêche encore la formation d'un niveau et d'une structure de salaires adaptés au marché. De plus, les réglementations étatiques et les mesures de redistribution augmentent les coûts de production. Le coût du capital s'est, certes, élevé et par conséquent, son gaspillage est moins probable. Mais, l'élévation des taux d'intérêts n'est pas l'instrument adéquat pour une meilleure utilisation des facteurs de production, en l'occurrence le capital épargné, si elle s'accompagne d'une demande de crédit élevée de la part de l'état pour des buts non productifs et d'un recul de la demande privée de crédits à l'investissement. Il est en effet justifié de se demander si, malgré le chômage élevé, il ne serait pas raisonnable d'orienter le progrès technologique vers une réduction encore plus grande des emplois. On y sera plus ou

moins obligé par la concurrence internationale. C'est seulement si on pouvait penser que le progrès technique est rapidement réversible, que le développement d'un tel processus serait à considérer comme antiproductif dans les années 80, car, après une phase pléthorique dans cette décennie, la force de travail se raréfiera à nouveau. L'application du progrès technologique n'est certainement pas totalement défavorable au marché du travail ; De toute manière, un recours accru au capital humain est nécessaire dans les premiers temps. L'application au soft-ware, du know-how nécessite un grand nombre de nouveaux emplois, certes qualifiés pour la plupart.

### 3. Une concurrence internationale accrue.

La morosité de la conjoncture dans les pays industrialisés et la concurrence des pays en voie de développement, nouveaux acteurs du marché international, ont agrandi les difficultés pour les "vieilles" nations industrielles de maintenir leurs parts de marché. A cette tendance ne s'oppose pas comme ce fut le cas en 1981 des facteurs favorables induits par les fluctuations de taux de change des monnaies. Le problème des débouchés risque d'entraîner l'instauration de protectionismes nationaux, en raison d'intérêts politiques à court terme.

Les indices d'une telle orientation sont nombreux au début des années 80. Cependant, le fait que l'on n'ait jusqu'à présent pas pris de mesures vraiment radicales, permet d'espérer une solution qui préservera la concurrence.

Au lieu de protéger craintivement les marchés allemands, on devrait explorer et aménager les marchés potentiels des pays en voie de développement. Là-bas, les problèmes se posent en des termes très différents. En particulier, en Amérique latine, en Afrique et en Asie, où une forte croissance démographique augmente les besoins et rend la production insuffisante, il s'agit de savoir si la complémentarité de ces pays avec la RFA ne peut permettre une coopération bilatérale.

Il apparaît clairement que le potentiel productif des pays industrialisés et la demande potentielle des pays en voie de développement ne peut que s'accroître si l'on s'occupe du financement des transferts de biens aux pays

en voie de développement. Cela nécessite un marché international du capital efficace. Les pays industrialisés doivent proposer une aide au capital et accepter un endettement croissant des pays en voie de développement. La réalisation privée d'un tel transfert serait souhaitable car l'aide des organismes internationaux et des gouvernements est toujours lente, bureaucratique et parfois inadéquate. Les états ne devraient - comme dans tout domaine de la politique économique - que procurer un encadrement approprié, c'est-à-dire, définir et protéger le droit de propriété.

Des accords internationaux sur la protection du capital étranger sont un élément essentiel pour une stratégie internationale qui résoudra les problèmes actuels. Les vieilles et riches nations industrialisées transféreraient leurs savoir-faire, leurs capitaux et leurs moyens financiers dans les pays en voie de développement, à croissance rapide. Ils acquièreraient des titres, qui leur assureraient pour l'avenir une participation aux profits des pays en voie de développement. Les pays en voie de développement soutiendraient de leur côté le processus de croissance qu'ils désirent. Ainsi, les ressources seraient mieux utilisées, le chômage réduit, et les capacités de production mieux employées. Une telle utilisation des complémentarités enrichirait ainsi les deux groupes de pays.

Le fait que les complémentarités n'aient pas été utilisées plus, peut s'expliquer de différentes façons : Il n'est pas exclu que les informations sur les complémentarités des deux groupes de pays soient insuffisantes. Il se peut également que chaque groupe croit utiliser au mieux leurs forces quand ils évitent un partage. Ceci vaut aussi bien pour les exigences des pays en voie de développement dans le dialogue Nord-Sud que pour les tentatives des pays industrialisés d'empêcher la concurrence des pays à bas niveau de salaires. Aussi bien à l'échelon national, qu'international, les disputes au sujet de la distribution du revenu national, portent préjudice à l'élévation de la production.

#### 4. L'évolution démographique.

On peut établir des prévisions tout à fait fiables sur l'évolution démographique des dix prochaines années. La mortalité est relativement stable et les groupes d'âge critiques de la population active sont évaluables.

De même, des "surprises" quant au nombre de naissances sont peu probables.

Les migrations internationales devraient peu changer ces prévisions. Comme les problèmes de sous-emploi sont particulièrement marqués en RFA et tendent à s'accroître, l'arrêt de la demande de travailleurs immigrés, en provenance des pays extérieurs à la Communauté Européenne devrait se maintenir. Les autres formes de migration seront également réduites. Par conséquent, de forts mouvements migratoires sont très improbables. Vu la situation et les perspectives économiques internationales, on ne doit pas non plus attendre une importante émigration allemande.

La population allemande doit passer de 61 millions en 1981 à 59 millions en 1990. Alors que le nombre des indigènes baisse d'environ 2,5 millions, le nombre des étrangers croît d'environ 1,2 million, car la population étrangère est essentiellement représentée par des tranches d'âge jeune, ayant une forte natalité. L'évolution démographique prévue permet de conclure à une raréfaction de la demande dans les années 80. En fait, ce devrait être le cas dans certains domaines (avant tout la demande publique d'écoles, d'hôpitaux ...). Il ne faut cependant pas oublier que le vieillissement de la structure d'âge pourrait provoquer dans certains secteurs une forte poussée de la demande qui pourrait conduire à des investissements importants. Ainsi, l'augmentation du nombre de jeunes de 20 ans provoquera juste après la vague déjà en cours des motos, celle des automobiles dans le courant des années 80, celle de l'équipement des ménages un peu plus tard et des heurts dans la construction à la fin de la décennie.

Le vieillissement de la structure d'âge de la population allemande est plus impressionnante que le changement de la population globale <sup>1</sup>. Non seulement les deux guerres mondiales mais également la forte poussée de la natalité de l'après-guerre ont fortement marqué la pyramide des âges. Depuis de nombreuses années, le nombre de naissances est environ la moitié de ce qu'il était dans l'après-guerre. Cette évolution devrait se maintenir. Le nombre de gens entre 20 et 60 ans, c'est-à-dire, toute personne en plein dans la vie active, augmentera jusqu'à la fin de cette décennie. Le nombre des gens âgés de plus de 60 ans n'augmentera que peu

<sup>1</sup>Cf. Alfred Boss, Norbert Walter, Zur wirtschaftlichen Entwicklung in der Bundesrepublik Deutschland in den achtziger Jahren. Kieler Arbeitspapier Nr 126, Oktober 1981, p. 41.

dans les années 80 (le nombre des hommes baissera alors que celui des femmes augmentera). A cause du nombre réduit des personnes cessant leur activité - les tranches d'âges actuellement proches de la retraite, particulièrement chez les hommes, sont très faibles - et à cause du grand nombre des jeunes en âge de travailler, le potentiel de travailleurs s'accroît. Il croîtra dans l'ensemble de 100.000 par an dans les années 80. L'économie et la société n'a pas encore "absorbé" cette croissance démographique et par conséquent, le chômage augmente. Cela n'est pas seulement valable en cas de récession, même en cas de conjoncture favorable, le chômage reste élevé. Mais, ce n'est pas seulement le nombre des actifs potentiels qui se modifie, c'est également la structure qui change rapidement : Beaucoup de jeunes sans expérience professionnelle contribueront à une baisse du progrès de la productivité <sup>1</sup> (environ de 4 % dans les années 60 et 70).

L'évolution démographique offre un double visage. D'une part, le nombre croissant du potentiel d'actifs alourdit encore le marché du travail, d'autre part, ce défi est une chance. L'acceptation courante du droit au travail pourrait être remplacée par la disposition à accepter un recul des exigences salariales. Par la suite, on pourrait approcher plusieurs objectifs : l'emploi des jeunes, le maintien de la compétitivité internationale et particulièrement important une forte productivité du travail dans les années 90 , afin de pouvoir procurer des hauts revenus en cas de réduction de l'offre de travail.

---

<sup>1</sup>Une telle évolution, malgré l'élévation de la qualification des jeunes entrant actuellement dans la vie active, grâce à une meilleure formation, n'apparaît pas improbable : D'après ce qui se passe aux Etats-Unis, on peut penser que cette qualification est plus académique que professionnelle. Là-bas, en effet, le baby boom de l'après-guerre plus précoce, a contribué, dès les années 70, à une baisse de la croissance de la productivité.

### III. Que doit faire la politique économique ?

L'ensemble des objectifs à réaliser n'englobe pas seulement plus d'emplois, mais aussi moins d'inflation et plus de croissance. Les atteindre tous en même temps, dans le cas où ces objectifs sont indépendants les uns des autres, nécessitent au moins trois instruments qui ne se trouvent pas exclusivement entre les mains des instances politico-économique. Et pourtant, ces instances ont une fonction importante comme aiguilleur, tout en ayant aussi le pouvoir d'éviter les erreurs d'aiguillage.

- Si l'on veut atteindre un nombre plus élevé d'emplois, il faut avant tout baisser les coûts salariaux, en particulier, ceux des travailleurs dont la place est particulièrement menacée, c'est-à-dire, les moins qualifiés. Afin qu'une telle politique soit efficace, l'état doit s'abstenir de réglementations qui rendent plus attractif le recul du travail.
- Plus de croissance nécessite plus d'investissement en capital humain et en biens corporels. En période d'augmentation du risque, une amélioration des espérances de profits est exigée. Le risque et l'effort doivent être redevenus rentables (après impôts). A cela contribuera la certitude que les charges fiscales et les règlements bureaucratiques diminueront.
- Une diminution de l'inflation nécessite une diminution persévérante de l'expansion de la masse monétaire. Il est douteux, si l'on se réfère à l'expérience historique, qu'un freinage brusque de la Bundesbank soit un instrument approprié. Jusqu'à présent, chaque action de freinage monétaire brusque a toujours été suivi d'une forte expansion de la masse monétaire à caractère inflationniste. Il serait préférable d'avoir une politique anti-inflationniste, moins brutale mais plus continue, qui serait annoncée et maintenue.

Aucun de ces instruments ne peut mener seul au résultat souhaité. C'est seulement leur application commune qui peut conduire au succès. Il n'est presque plus besoin de mettre en garde sur le fait que même l'application immédiate de ces mesures ne liquidera pas immédiatement les problèmes. Il apparaît cependant nécessaire - en particulier depuis les idées fausses que l'on s'est faites au sujet du rythme des succès éventuels du programme économique du président Reagan - de mettre l'accent sur le fait que toute solution découlant du marché nécessite un délai relativement long. Peut-être plus long que la patience des hommes politiques ne peut supporter ;



hommes politiques qui croient que l'opinion publique attend d'eux de l'activisme et des résultats immédiats. Plus l'idée sera répandue, selon laquelle des réussites rapides sont souvent contraires d'une amélioration durable, plus les hommes politiques devront suivre des politiques efficaces à long terme car la crainte de ne pas être réélu sera moins forte.

#### IV. La réduction du temps de travail comme "deus ex machina" ?

Le chômage élevé, l'offre de main-d'oeuvre croissante et les anticipations pessimistes quant à l'évolution économique future, suggèrent, en particulier aux syndicats, une politique de "solidarité du travail". Le but d'une telle politique est de diminuer l'offre globale de la main-d'oeuvre et de la redistribuer de telle manière que les travailleurs en chômage aient du travail. Pour cela, les pratiques de régulation du marché agricole de la CE doivent être appliquées, pratiques selon lesquelles une partie de l'offre est rachetée hors du marché afin d'éviter les surplus d'offres, cause de baisse des prix. Il reste cependant à se demander si cette "décharge" du marché du travail est vraisemblable et si ces mesures peuvent s'insérer dans une politique de croissance. Les partisans d'une stratégie générale de la distribution du travail insistent sur le fait que, la réduction de la durée moyenne annuelle du travail d'un quart de 1950 à 1975 a été ressentie comme un bien ; il est difficile de voir que c'était alors un bien et que c'est maintenant un mal. C'est cependant méconnaître le fait que, dans le passé, la réduction du temps de travail a été menée en parallèle avec une croissance exceptionnelle du niveau de vie, basée sur une croissance visorante. Ce processus de croissance permettait à la fois de plus consommer ainsi que de plus épargner et d'avoir plus de temps de loisirs. Aujourd'hui, une diminution du niveau de vie serait la conséquence d'une réduction du temps de travail. Ainsi, l'allusion aux conséquences bénéfiques de la réduction du temps de travail dans le passé donne-t-elle une vision déformée de ce qui est important dans la situation actuelle.

L'alternative à la réduction de l'offre de main d'oeuvre qui convient convient à la situation du marché du travail, consiste à réduire la rémunération du facteur travail. Même dans ce cas, le niveau de vie s'adapterait à court terme aux possibilités économiques actuelles. La question est cependant de savoir, quelle est la stratégie qui permet de réduire les problèmes d'emploi à moyen terme et en même temps d'améliorer le niveau de vie.

Les propositions de réduction du temps de travail ne conduisent cependant pas en premier lieu à un aggrandissement de la marge de liberté individuelle entre une réduction de revenus et une augmentation du temps de liberté. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'aggrandir le domaine de

liberté. Ces mesures comprennent plutôt une "corruption" dans la mesure où l'on essaie de réduire les coûts individuels du départ en retraite, afin de la rendre plus attractive (par ex. sous forme de retraite "tarifaire") ainsi qu'une intervention autoritaire dans l'aménagement du temps de travail (réduction du temps général de travail par une réglementation limitative des stratégies des entreprises en matière d'heures supplémentaires, par exemple). Tant que les coûts sont supportés par ceux qui espèrent en tirer un avantage, il n'y a aucun problème. Cela devient cependant problématique, lorsque les coûts dépassent les avantages et tombent à la charge de la communauté.

L'éventail des suggestions pour la réduction du temps de travail est large :

- Réduction du temps de travail hebdomadaire et journalier,
- Allongement des vacances annuelles, instauration et allongement des congés de formation,
- Expansion du travail à temps partiel, par exemple sous forme de "job-sharing".
- Réduction de la durée de vie active par une mise en retraite plus précoce et des possibilités d'interruption de la vie active plus longues (une année parentale) et une entrée plus tardive dans la vie active.

Quant à la question des conséquences sur l'emploi d'une telle politique, il faut cependant examiner quels sont les coûts et qui les supporte. Il est probable que la demande des entreprises en main-d'oeuvre ne croîtra pas autant que l'effet de substitution induit par la réduction du temps de travail peut le faire espérer si les coûts de l'emploi sont augmentés par ces mesures.

Voici les étapes d'une analyse préalable des effets à court terme de cette stratégie :

- quantification du recul du volume de travail
- minimisation de cette baisse par des gains éventuels de productivité
- conversion de la différence en emploi
- estimation de l'éventuelle réduction du chômage après ces mesures.

Certains modèles estiment que les économies de prestations sociales induites par la réduction du chômage pourraient compenser les dépenses de financement de ces mesures. Généralement, on ne se rend compte que des coûts à court terme de la croissance - et cela est déjà controversé ; on ne calcule pour ainsi dire jamais la réduction de la croissance des capacités productives.

La retraite "tarifaire" et la réduction de la durée hebdomadaire du travail, instauration de la durée de 35 h, se trouvent au centre de la discussion actuelle sur la diminution du temps de travail. Les développements ci-dessous concernent essentiellement ces deux points. A ceux-ci viennent s'enchaîner quelques réflexions sur d'autres formes de réduction du temps de travail. Après une évaluation globale des mesures contribuant à baisser l'offre, on leur opposera la stratégie alternative de la baisse relative des salaires.

#### 1. Instauration de la semaine de 35 h.

D'après de nombreux travaux théoriques et empiriques sur la réduction du temps de travail<sup>1</sup>, il est clair que, pour l'efficacité de cet instrument, il importe que la réduction du temps de travail et la hausse des salaires pris ensemble dépassent la marge de distribution.

- Si l'augmentation des salaires et la réduction de travail dépasse tout ce qui a pu être prévu, les coûts augmenteront pour les entreprises. Cela nuit à la charge des emplois restants et diminue l'éventualité de l'accroissement des offres d'emplois des entrepreneurs.

---

1 Cf. p.e. Eckhardt Wohlers, Diana Winkler, Gesamtwirtschaftliche Auswirkungen einer Arbeitszeitverkürzung. Hamburg 1981 ; Uwe Vorkötter, Susanne Wied-Nebbeling, Gesamtwirtschaftliche Auswirkungen einer beschleunigten Verkürzung der Wochenarbeitszeit. Tübingen 1981 ; Peter A. Görres, Beschäftigungseffekte von Arbeitszeitverkürzungen - bessere Schätzung und klareres Verständnis durch Komponentenzerlegung. Diskussionsbeitrag nr. 4/1981, Institut für Volkswirtschaftslehre, Universität Hohenheim ; Wolfgang G. Müller, Voraussetzungen und Wirkungen arbeitsmarktpolitischer Massnahmen und ihre regionale Bedeutung. Konstanz 1982 ; sowie die jeweils angegebene Literatur.

- Si la réduction du temps de travail tombe dans une phase de conjoncture ralentie, il n'y aura pas un effet positif, même à court terme, car on ne peut s'attendre à ce que, seul le temps de travail conventionné sera adapté au temps de travail effectif puisque réduit. A la rigueur, en cas de neutralité des coûts, l'abaissement nécessaire de l'emploi se réduira.

Les travaux sur l'évaluation des conséquences quantitatives de la réduction de la durée hebdomadaire du travail offre un large éventail de réponses : d'après les calculs de Vorkötter, Wied-Nebbeling<sup>1</sup>, il apparaît que, dans le cas le plus favorable (sans compensation des salaires), la réduction de 5 % du temps de travail (2h) se répercutera pour à peine 2/3 dans une demande accrue de main d'oeuvre ; et en cas défavorable, avant tout en raison de l'affaiblissement de la compétitivité internationale, conduira à un recul du volume de travail et n'aura donc aucun effet positif à long terme.

Wohlers, Winkler<sup>2</sup> présentant les différents comportements possibles des entreprises (nouvelle embauche, heures supplémentaires, augmentation de la productivité) et calculent les coûts découlant de ces différentes réactions. Leurs calculs attestent le résultat que l'alternative la plus souhaitable du point de vue de l'emploi est aussi la plus coûteuse du point de vue de la stabilité, c'est-à-dire, qu'elle conduit à une accélération de l'inflation.

Görres<sup>3</sup> trouve dans ses simulations que l'effet sur l'emploi d'une réduction de la durée hebdomadaire du travail de 5 h avec compensation des salaires se monte à 1/5<sup>ème</sup> de la réduction relative, c'est-à-dire, à environ 2,5 %.

Chez tous les auteurs cités subsistent cependant des doutes quant à l'efficacité à court terme de la réduction du temps de travail sur l'augmentation de l'emploi. Görres, lui-même, révisé ses calculs à la baisse:

---

1 Vorkötter, Wied-Nebbeling, a.a.O., p. 119 ff.

2 Wohlers/Winkler, a.a.O., p. 119.

3 Görres, a.a.O., p. 35

"L'évaluation des nombreuses expériences de réduction du temps de travail à l'étranger laisse apparaître la quasi-certitude que des effets négatifs sur l'emploi peuvent être évités. Dans le pire des cas, on peut donc supposer que la réduction du temps de travail n'aura aucune conséquence sur l'emploi". Pour augmenter l'emploi, il propose d'autres mesures : par exemple, "l'interdiction ou bien la limitation des heures supplémentaires, l'interdiction de toute augmentation de l'intensité du travail et, éventuellement, une intervention sur les décisions d'investissement des entreprises ou sur leur autonomie en matière de personnel". De telles mesures sont cependant contre-indiquées pour l'augmentation du nombre d'emplois.

On pourra néanmoins s'efforcer de diminuer ces inconvénients par un contrôle sévère des offres d'emploi. On méconnaît ici totalement le sens économique du terme "poste de travail", c'est-à-dire, la dépendance des exigences de rentabilité des entrepreneurs et le terme est utilisé dans un sens plutôt technique.

Même en faisant l'hypothèse d'une variante plus modérée du besoin de substitution calculé dans les modèles, il reste encore à se demander si l'offre de travail sera suffisamment élastique, pour satisfaire la demande élevée. Il existe des doutes à ce sujet : les problèmes structurels du marché du travail nuiront à la transformation de l'accroissement supposé de la demande en une hausse de l'emploi. Des écarts aussi bien régionaux que sectoriels, que de qualification ou de sexe entre l'offre et la demande, devraient contribuer à ce que la réduction du temps de travail ne conduise pas à une diminution équivalente du chômage. Ainsi, il y aura des goulôts d'étranglement dans les industries de transformation, dans les régions ayant un taux de chômage en dessous de la moyenne et dans les places à haut niveau de qualification<sup>1</sup>.

Avant tout, l'importante offre de main d'oeuvre non qualifiée et la grande part de chômage féminin, devraient poser des problèmes. De même, la mobilité régionale relativement faible des femmes au chômage devrait avoir des effets négatifs.

Les thèses exposés ci-dessus, ont mis en évidence que les effets sur la demande de la réduction du temps hebdomadaire du travail, dépendent, dans une large mesure, des hypothèses quant à la réaction des entrepreneurs.

---

<sup>1</sup> Cf. Vorkötter/Nebbeling, a.a.O., p. 127 ff.

L'estimation de la vraisemblance de ces hypothèses est sans doute attachée à quelque chose d'arbitraire. Cependant, les réflexions suivantes devraient aider à pondérer avec plus de certitude ces hypothèses :

- Les expériences de réduction de la durée du temps de travail peuvent être difficilement transposées à la situation actuelle. Dans le "climat de croissance" qui régnait alors avec des espérances élevées de profit, l'expansion des capacités passait au premier plan et par conséquent, aussi les stratégies d'expansion dans le domaine de l'emploi. De plus, le travail était meilleur marché que le capital dans la fin des années 50 ainsi que dans les années 60. Sous les conditions actuelles de renchérissement artificiel du travail et avec un capital rendu artificiellement plus cher par la politique monétaire, il se peut que les entreprises réagissent à une hausse des coûts plutôt avec une réduction de la production et/ou des efforts de rationalisation qu'avec ces nouveaux emplois.

Seul le besoin de remplacement le plus urgent devrait être satisfait, et cela diminuera à peine le chômage d'une façon durable.

- On peut difficilement transposer les expériences étrangères à la RFA et aux conditions dominantes actuelles. On évoque souvent le cas de l'Autriche, qui, juste au moment de la récession de 1975, a baissé le temps hebdomadaire de 42 à 40 h et a ainsi contribué à la stabilisation de l'emploi. On méconnaît cependant, ici, le fait qu'une politique expansionniste massive a été menée en même temps; elle a éveillé chez les entrepreneurs l'espoir d'un sursaut de l'activité économique qui s'est tout de suite traduit dans les faits. Les difficultés avec le "stratagème keynesien" sont cependant maintenant mondialement connues et un nouvel essai conduirait aux effets secondaires<sup>1</sup>. De plus, il ne s'agit pas en premier lieu de la solution de problèmes cycliques, mais plutôt de l'adaptation structurelle à l'équilibre résultant du marché.

---

<sup>1</sup> On peut juger combien les effets d'une réglementation de réduction du temps de travail sont faibles même avec une politique expansive, d'après la faillite de la réduction du temps de travail au début de cette année en France.

Il convient cependant de dire, que dans les conditions actuelles de coûts, la réaction des entreprises s'orientera plus vers une substitution du travail par le capital que vers la création de nombreux emplois.

## 2. Instauration de la retraite tarifaire.

On a accordé de plus en plus de considération ces derniers mois au projet de réduire la vie active par un départ prématuré en retraite. En ce qui concerne les travailleurs exerçant des professions pénibles, cette possibilité semble très souhaitable. La prise en compte de tels souhaits peut être sans effet sur les coûts grâce à une réglementation flexible des assurances retraites légales, avec tout ce que cela implique quant à l'abaissement des pensions de retraite<sup>1</sup>. Il en est autrement si l'on maintient la réglementation actuelle de la retraite anticipée<sup>2</sup>. Il faut cependant s'attendre à ce qu'une telle réglementation ne conduira pas à une diminution considérable de la part des travailleurs les plus âgés dans la participation dans la vie active. Pour cela, le ministère fédéral du travail s'attache à réduire de manière significative les diminutions de revenus découlant des réductions des pensions de retraite en répartissant les coûts entre les entreprises et le ministère du travail. Un projet de loi-cadre devrait être établi prochainement.

Les questions suivantes dominent les préoccupations des partisans de la retraite tarifaire : quels sont les coûts de l'assurance-chômage si on maintient le status quo (sans accord sur les retraites). On montre ainsi les coûts existants déjà pour celles-ci sans la "retraite tarifaire". Une alternative moins coûteuse et réduisant en même temps le nombre de chômeurs est préférable. A l'exclusion du fait, qu'il faut examiner d'un oeil critique dans quelle mesure la mise en oeuvre de la retraite tarifaire créera de nouveaux emplois et garder à l'esprit qu'une législation-cadre pour la retraite anticipée créera un alourdissement des coûts et une diminution du potentiel productif alors que l'indemnité-chômage réduit temporairement les diminutions de revenus.

---

1 Dans l'hypothèse de neutralité des coûts financiers, on devrait recourir à des réductions de 7 % par année. Cf. H. Kaltenbach, Früher in Rente mit Versicherungsmathematischen Abschlägen ? In : Die Angestelltenversicherung, Heft 18 (1981), S. 484-490.

2 Tous les employés peuvent recevoir une pension-retraite anticipée à partir de 63 ans. Les graves handicapés, les femmes et les chômeurs après 1 an de chômage, à partir de 60 ans.



Le projet élaboré pour l'industrie chimique contient les réglementations suivantes :

- Les travailleurs âgés de 58 ans peuvent, s'ils le souhaitent, se libérer de leur travail pour un an. Ils reçoivent 75 % de leurs salaires plus la part du salarié correspondant à la cotisation Sécurité Sociale que l'employeur payera. La retraite tarifaire est considérée comme une rémunération du travail et est donc imposable.
- La modération des accords salariaux doit faciliter le financement de la retraite tarifaire.
- Après la 59<sup>ième</sup> année, le contrat de travail sera dissolu par l'employeur. L'employeur garantit au travailleur, d'après les réglementations les plus récentes en matière de droit du travail, 68 % du revenu net pour un an. Les travailleurs reçoivent en plus un supplément du fonds de soutien de l'industrie chimique (existant depuis 75). A partir de 60 ans, la retraite anticipée est accordée.
- Les remboursements de l'office fédéral du travail aux employeurs dans le cadre de la réglementation des "travailleurs de 59 ans" ne seront faits que lorsqu'un nouveau poste est créé pour remplacer le départ en retraite.

Les projets<sup>1</sup> discutés au ministère du travail aboutissent à garantir aux travailleurs, partis en retraite à 58 ans, une retraite égale à 68 % du revenu net pendant cinq ans. Les assurances chômage et les employeurs, qui en répercuteront une partie sur le refus de hausser les salaires, paient cette retraite ainsi que les cotisations de sécurité sociale. Les entreprises ne reçoivent la subvention de l'office du travail que, lorsqu'un nouvel emploi remplace le départ en retraite.

On attend beaucoup de la loi-cadre, en ce qui concerne le marché du travail : environ 500.000 places de travail devraient être créées par la retraite tarifaire. Les employeurs verraient leurs coûts se récherir d'à peine 1 % de la masse des salaires bruts et des traitements.

---

1. Cité d'après Le Frankfurter Rundschau du 27.2.1982.

Le surplus de dépenses pourrait s'élever pour l'office fédéral du travail globalement de 200 à 300 millions de DM.<sup>1</sup>

Les estimations aussi bien des coûts que de l'embauche potentiel sont très controversées. Ainsi, les organisations patronales estiment les coûts globaux d'une telle réglementation à environ 17 milliards de DM par an<sup>2</sup>. En l'occurrence, les coûts pour le ministère fédéral du travail pourraient être plus élevés que dans les autres modèles.<sup>3</sup>

En raison de sa mise en application de plus en plus étendue, les coûts de la retraite tarifaire ne devraient pas rester constants dans les années à venir mais augmenter.<sup>4</sup> Si les coûts doivent rester convertis par l'augmentation de la productivité -afin d'éviter une augmentation des coûts d'emploi dans les entreprises- il ne sera pas suffisant de tenir compte de la rente tarifaire dans les conventions tarifaires seulement dans la première année de son instauration, mais il faudra réserver une partie de plus en plus importante des augmentations salariales dans les années à venir.<sup>5</sup> Si le public ou l'état "achètent" certaines catégories de travailleurs pour qu'ils ne participent plus dans la vie active, cette stratégie aurait pour conséquence la renonciation d'une amélioration du standard de vie de la part des actifs.

Il sera sans doute difficile de remplacer la main-d'oeuvre âgée mise à la retraite par une main-d'oeuvre plus jeune à niveau de qualification égale. En l'occurrence, le grand nombre de chômeurs femmes et non qualifiés posera un problème étant donné que la main-d'oeuvre masculine plus âgée qui est partie en retraite est en général qualifiée.

1 Estimation du ministère Ehrenberg selon l'Handelsblatt du 16.2.1982.

2 Handelsblatt du 19/20 Février 82

3 Cf. Sighart Nehring, Tarifrrente in der diskussion : Der NGG-Vorschlag. Wirtschaftsdienst, Heft 2 (1982), S. 91.

4 D'après un petit recensement de 1981, la tranche d'âge de 58-62 ans comprend 1 million de salariés. La tranche d'âge de 55-59 ans -ils auront en 1984 l'âge de la retraite tarifaire- compte 1,74 Millions.

5 L'association patronale des métaux réunis a calculé en collaboration avec l'institut pour la recherche sur le marché du travail que, pour une mise à la retraite anticipée à partir de 60 ans, 82.000 personnes entrent en considération en 82 (1983: 108.000; 1985: 150.000; 1990: 190.000). La compensation salariale s'éleverait en 1982 à 1,8 % de renoncement à la hausse des salaires et à 4,2 % en 1990. Données selon le Frankfurter Allgemeine Zeitung du 12.11.1981.

Ce qui se passera le plus souvent dans les entreprises, c'est que les retraités qualifiés resteront encore employés.

Le fait qu'il y ait eu une forte mobilité verticale des travailleurs dans l'entreprise dans les années 60 et que donc, une grande partie des travailleurs aient été formés et promus au sein de l'entreprise, est de peu de secours. De tels processus s'établissent lorsqu'ils sont motivés par l'espérance d'un gain. Le processus sera plus difficile et touchera avant tout une minorité de privilégiés s'il ne s'agit que de réduire les coûts et non pas d'augmenter les marges d'expansion.

La liberté de choisir une retraite anticipée a de fortes chances de n'exister que sur le papier. Du point de vue syndical, la retraite anticipée est considérée comme une simple question de solidarité avec les chômeurs et il est à craindre, que des pressions sociales existeront, pressions auxquelles les travailleurs plus âgés et encore enclins à travailler auront du mal à résister dans la réalité de l'entreprise.

Les entreprises n'auront certainement pas envie d'employer des chômeurs âgés. Etant donné que les employeurs doivent compter avec des coûts plus élevés en cas de retraite anticipée, le nombre de chômeurs âgés ne baissera pas avec l'application de ces mesures. Ainsi l'âge moyen des chômeurs qui sont difficilement à réemployer, baissera et à plus ou moins long terme, on réclamera vraisemblablement des mesures pour secourir le chômage soi-disant "structurel" des travailleurs d'un certain âge, chômage irréductible par la loi du marché.

Ce n'est pas seulement à cause de ses coûts élevés et de ses effets, probablement restreints sur l'emploi, que la solution de se débarrasser d'une partie de la main-d'oeuvre apparaît peu appropriée pour résoudre les problèmes des années 80. Elle serait même irresponsable vu le contexte de l'alourdissement des taux de prise en charge des personnes âgées dans les années 90 en ce qui concerne par exemple les assurances-retraite. De ce point de vue, un allongement de la durée de la vie du travail apparaît plus souhaitable, afin de favoriser la croissance et de réduire les coûts ou du moins la réduction des pensions de retraite.

Comme bilan des deux instruments de la réduction du temps de travail et de la retraite anticipée, il convient d'établir que :

- les coûts de l'emploi augmenteront plutôt qu'ils ne baisseront de telle sorte que les emplois occupés pour l'instant en souffriront et la capacité des entreprises d'offrir de nouveaux emplois se trouvera réduite.<sup>1</sup>
- Etant donné que l'on défendra aux travailleurs enclin à travailler et désireux d'augmenter leurs revenus d'exprimer leurs préférences sur le marché, le travail au noir augmentera vraisemblablement de façon considérable. Le marché réagira à cette sur-offre de travail par une baisse des salaires.
- On sera très vite obligé de renforcer le contrôle du travail au noir afin de préserver la politique de redistribution.<sup>2</sup> Dans une seconde étape, on réduira la liberté individuelle comme c'est le cas en France.<sup>3</sup>

3. Allongement de la formation scolaire, congés-formation, année parentale, temps partiel.

Un allongement de la période scolaire apparaît à première vue positive, car cela peut entraîner une hausse de la productivité. Cependant, une orientation plus marquée de la formation vers l'avenir professionnel, qui serait souhaitable pour la politique de l'emploi, est difficile à instaurer et demande un certain temps. Dans les faits, l'alternative au chômage sera pour les jeunes la présence obligatoire à l'école, qui est déjà souvent très mal ressentie.

D'autre part, il n'est pas prouvé qu'une professionnalisation de l'enseignement nécessite absolument un temps scolaire plus long. Il y a beaucoup de choses dans la formation actuelle que l'on pourrait éliminer sans nuire

---

1 Il est même difficile d'admettre que l'augmentation de l'espérance de vie ne conduise pas à un recul de l'âge de la retraite. Ce phénomène ne se produit de façon nette que parmi les professions indépendantes et pour le travail au noir.

2 Une analyse empirique du développement de la partie de l'économie non chiffrable empiriquement montre que, pendant les années 70, l'activité "souterraine" aurait augmenté bien plus vite que l'économie légale. Cf. Enno Langfeldt, *The Unobserved Economy in the Federal Republic of Germany - A Preliminary Assessment*. Unveröffentlichtes Diskussionspapier.

3 Cf. "Les retraités français doivent ne plus pouvoir travailler". In : *Sozialer Fortschritt*, Cahier 2 (1982) p. 45 f.

à la qualité de l'enseignement général et professionnel. Une année d'école supplémentaire seulement comme "voie de stationnement", serait peu efficace sur le plan de la productivité et pourrait entraîner un sentiment de frustration, comparable à celui causé par un chômage temporaire, juste avant l'entrée sur le marché du travail. De plus, la formation scolaire est déjà très longue en République Fédérale, comparativement aux autres pays industrialisés. Il faut également se rappeler que le chômage des jeunes est en général de courte durée. Il est également important de garder à l'esprit que, en raison de l'évolution démographique, il devrait y avoir moins de jeunes sur le marché du travail dans la fin des années 80.

L'instauration ou l'allongement des congés-formation, pourrait de même contribuer à long terme, à l'élévation de la productivité. Cependant, des accords internes à chaque entreprise serait préférable à des réglementations légales générales car en dernier lieu, ce sont les entrepreneurs et les travailleurs qui doivent juger quels sont leurs intérêts et comment partager les coûts. Il est peu probable que de telles mesures améliorent l'emploi. Le plus vraisemblable, est que la main-d'oeuvre déjà qualifiée voudra utiliser l'offre d'investissement pour un accroissement supplémentaire de son potentiel de productivité (i.e. de sa valeur sur le marché). Il serait par conséquent essentiel de motiver la main-d'oeuvre peu qualifiée pour une formation supplémentaire.

L'instauration d'une année parentale, qui permettrait à un des deux époux d'interrompre son travail, est d'un intérêt immédiat. Mais, aussi intéressant que soit le congé parental du point de vue de la politique familiale, aussi positif que soit un renversement de la distribution des tâches dans le couple, une telle mesure est chère et est d'un effet douteux sur l'emploi. Comme il faut s'attendre à ce que les idées sur la distribution du travail selon le sexe ne changent pas sensiblement avec une telle mesure, il est à craindre que le risque que les entreprises prennent en embauchant des jeunes femmes sera augmenté. Ainsi, la durée de vie active des femmes serait encore plus courte et difficile à prévoir. De même, une telle "amélioration" s'avérerait plutôt un désavantage pour les jeunes femmes sur le marché du travail. L'offre de travail pour ces dernières risquerait de décliner rapidement.

Dans les dernières années, les discussions au sujet du travail à temps partiel ont été de plus en plus nombreuses, principalement sous l'influence du chômage, quant aux femmes qui ne cherchent qu'un emploi à temps partiel.

Cela conduit à penser que l'on pourrait partager les travaux de telle manière que deux travailleurs se partagent le travail (job-sharing) si l'entreprise voit des avantages de productivité (par exemple, travail plus concentré) qui compensent les pertes de productivité (par exemple un temps de communication plus élevé en raison des changements de main-d'oeuvre), les facteurs de risque (par exemple, absence d'un des deux travailleurs) et désavantage des coûts (par exemple, les coûts annexes), elles se préserveront ces avantages et offriront de telles places. Il se peut cependant que les entreprises manquent d'imagination pour appliquer ces projets de temps partiel dans la réalité. En général, les entreprises pourraient dans un temps de forte hausse des coûts salariaux renoncer à considérer la moindre possibilité de baisser les coûts. Le fait que l'offre d'emplois à temps partiel n'ait pas jusqu'à maintenant augmenté découle de soucis de rentabilité.

Une aide ~~étrangère~~<sup>étrangère</sup> pour la conversion des pleins-temps en mi-temps, n'est pas opportune. Il est de peu de sens que la communauté prenne en charge des coûts que les entreprises individuelles trouvent manifestement trop élevés. Les demandeurs de places à temps partiel ont la possibilité, grâce à la concurrence salariale de provoquer une expansion de l'offre. Le travail au noir est encore à évoquer, dans lequel les offreurs de travail seront prêts à travailler à des salaires plus bas que sur le marché.

#### 4. La réduction du temps de travail comme stratégie de repli temporaire?

Un jugement critique d'une politique de redistribution du travail doit être porté en vue du fait que la pénurie de la main-d'oeuvre se posera de nouveau vers la fin des années 80. Les chômeurs actuels peuvent cependant difficilement attendre que le problème se résolve dans à peine 10 ans. A présent et dans le futur proche, le soutien de l'offre restera comme avant un problème de premier ordre.

La question se pose cependant de savoir si la réduction du temps de travail peut être réglée légalement et avec les syndicats de manière à être réversible.

Les partisans de la réduction du temps de travail soutiennent que oui; Les principales mesures seraient réversibles : "Grâce à une validité limitée, à d'éventuelles dérogations, à des compensations (l'instauration d'une dixième ou d'une onzième année scolaire à l'école primaire pourrait

dans une situation être compensée par la suppression de la treizième année de secondaire) et naturellement par des incitations de même que par une adaptation automatique du temps de travail aux changements de conditions de la demande, semblable à l'adaptation des salaires conventionnés à la conjoncture"<sup>1</sup>.

A bien des égards, cette argumentation n'apparaît pas convaincante :

- Il est vraisemblable que l'instauration de la semaine de 35 heures restera ancrée dans les mémoires comme une victoire des syndicats, comme ce fut le cas pour la journée de 8 h ou la semaine de 40 h. Une telle étape ne sera pas jugée autrement même lorsque la situation aura changé. On peut se faire une idée de ce comportement avec le débat actuel qui régné autour de la correction de la législation sociale. La réversibilité ne devrait cependant être possible que de façon marginale .
- Mertens lance lui-même un avertissement sur l'immuabilité des avantages acquis une fois pour toutes : "L'acquisition des avantages sociaux est intouchable"<sup>1</sup>.
- On répond ainsi à la question de savoir pourquoi les mécanismes du marché n'arrivent pas à résoudre la crise : Ce mécanisme "paléo-libéral" entraînerait un relatif amoindrissement du prix des facteurs de production, principalement de la main-d'oeuvre la moins qualifiée. Cette tendance de la relation du prix des facteurs ne semble évidemment pas être souhaitable et on préfère une régularisation quantitative de l'offre.

Ces critiques ne concernent cependant pas les mesures qui ne renchérissent pas le coût du travail. C'est-à-dire, des mesures impliquant un véritable choix entre le revenu réel et le temps libre. Si le choix découle de l'état du marché et si cela provoque une baisse sensible de l'offre, on peut raisonnablement penser que le même mécanisme agira également dans le sens inverse. De même, des mesures efficaces en matière de formation accompagnées d'une réduction temporaire du temps de travail, seraient positives. Il faudrait cependant cesser de penser que les mesures étatiques sont d'une plus grande ou tout au moins d'une même efficacité que les décisions individuelles et patronales.

---

<sup>1</sup> Mertens, a.a.O., p. 145

Bilan : Pas de vote pour la réduction du temps de travail

Il est probable que la réduction du temps de travail réduira le chômage. Il n'existe en effet aucune baisse des coûts prévisibles qui améliorerait la rentabilité des entreprises. Du point de vue des entreprises, les actifs seront répartis entre les places de travail dans le cas le plus favorable mais également le plus improbable. Si le temps de loisir est diminué sans coût, alors, les perspectives des salaires réels pourraient apparaître si défavorables en égard à la marge de distribution déjà étroite que cela n'en vaudrait plus la peine. On peut en accord avec Rothschild<sup>1</sup> penser que : "C'est une politique de la résignation, du doute quant à l'éventualité d'atteindre le plein-emploi dans un avenir proche... Si l'on adopte un point de vue plus optimiste, alors une réduction du temps de travail probablement irréversible, apparaît moins attractive car elle pourrait causer des difficultés dans le futur".

Le chômage ne sera pas éliminé par la réduction du temps de travail, mais seulement redistribué. On ne mettra fin au chômage qu'en augmentant les possibilités d'emploi. Il est indispensable de trouver le moyen d'augmenter la production, afin que le capital et le marché du travail soient plus utilisés et qu'il semble rentable aux entreprises d'augmenter leurs offres d'emplois. "Se satisfaire d'une baisse du niveau de vie et seulement partager le travail serait une capitulation devant la croissance"<sup>2</sup>. Les causes profondes du chômage structurel n'en seraient pas combattues pour autant, la réduction du temps de travail ne fait que couvrir le problème"<sup>3</sup>.

---

1 Kurt W. Rothschild, Arbeitszeit und Arbeitslosigkeit. Wirtschaft und Gesellschaft, Heft 3 (1978), p. 246

2 Gerhard Fels, Das Problem der strukturellen Arbeitslosigkeit. In : Wege zur Ueberwindung der Arbeitslosigkeit, Kieler Diskussionsbeiträge Nr 49. Kiel 1977, p. 14

3 Cf. Carl-Friedrich Laaser, Welche Wirkungen könnte eine Verkürzung der Arbeitszeit auf dem Arbeitsmarkt haben ? Unveröffentlichte Diplomarbeit Kiel 1977, P. 81.



## V. L'alternative : une modération des salaires.

Derrière les projets d'atteindre l'équilibre du marché du travail par une réduction du temps de travail, il y a souvent l'idée qu'il existerait une quantité de travail maximale dans l'économie que l'on devrait, par solidarité, partager parce qu'elle est trop petite. Cela implique l'hypothèse, que l'offre et la demande de travail ne réagissent pas à la baisse des salaires ou que l'on ne peut appliquer le niveau des salaires auquel un accroissement de l'emploi serait possible. Il faut cependant remarquer, que l'élimination du marché d'une partie de la main-d'oeuvre est chère pour la société, et que, les coûts qu'elle implique réduit le revenu réel disponible.

Apparemment, l'illusion que l'Etat où les institutions collectives de chômage, de retraites ou d'assurances-maladie, sont des institutions qui débarassent tous les individus de leurs responsabilités se maintient. Manifestement, on finit par constater, que le coût de la collectivité finit toujours par retomber sur l'individu. Les coûts pour soi-disant éviter les exigences du marché et les diminutions du revenu national, sont plus élevés que les pertes de revenu provenant de l'adaptation aux lois du marché. Pour s'en persuader, il n'est qu'à se référer à l'expérience malheureuse de la réglementation agricole du marché commun. Avec cette adaptation, on évite un affaiblissement du revenu national. Enfin, l'adaptation à la masse de travail signifie, une baisse de la production et c'est un argument décisif contre une telle politique. Afin d'atteindre des salaires réels plus élevés et un emploi croissant, objectifs à long terme de la majorité des citoyens, il faut à tout prix éviter une baisse de la production. Toute forme non-productive de la réduction du temps de travail s'oppose à la résolution du problème. La réduction du temps de travail n'a de sens que lorsqu'elle accroît le potentiel de la productivité (amélioration et approfondissement de la formation) et aide par conséquent à fournir l'effort supplémentaire indispensable.

Si l'on veut que nos produits trouvent des débouchés sur le marché international, ceux-ci doivent être compétitifs, c'est-à-dire, qu'ils doivent améliorer leur structure de coûts. Par conséquent, la baisse des salaires réels doit être la pièce centrale de toute stratégie de l'emploi, même et surtout si la technologie tend à diminuer de plus en plus le nombre de travailleurs. La prescription d'une telle norme pour la politique de l'emploi des prochaines années, trouve un soutien dans les analyses empiriques

qui s'opposent aux évaluations pessimistes des conséquences d'une baisse des salaires réels sur l'emploi.<sup>1</sup> Si on suppose de plus, une courbe d'offre de travail élastique par rapport aux salaires, alors une partie de la main-d'oeuvre reste offrante en raison des salaires surelevés et irréalistes. Mais, dès que l'on applique des rémunérations correspondant à l'état réel du marché, cette partie de la main-d'oeuvre n'est plus offrante. Si le salaire réel augmente par la suite en raison du changement du marché, on arrivera alors à l'augmentation souhaitée de l'offre.

L'adaptation des salaires réels au niveau et à la structure du marché est une condition indispensable pour une amélioration de l'emploi. Ce point doit être souligné sans ambiguïté. On peut y arriver grâce à un guidage constant de la demande et en préservant l'initiative patronale. Plus on réduira les interventions étatiques dans les mécanismes du marché, plus vite on atteindra cette dernière condition.

Afin de prévenir les déceptions, il convient de souligner que renoncer à la réduction du temps de travail et à la place, baisser les salaires réels, n'implique pas un recul immédiat du chômage. Il serait cependant faux de juger une politique économique sous ce critère : Les erreurs commises par les politiques passées entraîneront une montée du chômage dans le futur immédiat qu'aucun programme ne peut éviter. On devra vivre dans les prochaines années avec un chômage de 1,5 M de personnes.<sup>2</sup>

---

1 Cf. Jürgen Roth, Mehr Beschäftigung durch Reallohnzurückhaltung, Zum Streit zwischen kosten- und nachfrageorientierter Lohnpolitik. Kieler Diskussionsbeiträge, 85, Kiel, März 1982.

2 Le taux élevé de chômage entraînera naturellement des coûts importants qui seront payés d'une part, par les travailleurs dans leurs contributions à l'assurance-chômage, et d'autre part, par l'ensemble des contribuables pour la couverture du déficit de l'office fédéral du travail. Ces coûts élevés découlent du système de prestations créé par l'Etat au temps où la croissance était très forte et où l'utilisation de ce système était moins développée. Il convient ici de reconnaître qu'un tel système ne peut être durablement maintenu en période de baisse de la conjoncture et de poser par conséquent, le problème de la baisse de l'indemnité de chômage. Il serait également insensé de vouloir résoudre les problèmes de financement de l'office du travail en persistant dans cette voie, pour une raison plus générale. La tentative de diminuer les usages abusifs des indemnités-chômage devrait être peu fructueuse en raison du maintien du déficit des emplois sous les salaires actuels. Il apparaît plus raisonnable et aussi plus humain de laisser les chômeurs décider de ce qu'ils considèrent comme acceptable et selon cela, de réduire le cadre financier. On épargnera ainsi à la société un pas de plus vers la bureaucratisation et l'alourdissement des réglementations.

La réduction du temps de travail n'y changera rien. La solidarité avec les chômeurs dont on parle tant ne doit pas conduire les responsables politiques à négliger les problèmes du futur. Il importe de s'engager dans une voie, qui elle-même si elle est pénible, permette de sortir de la crise et de se diriger sur un sentier de croissance plus élevée.

La stratégie recommandée est l'expression de la conviction qu'un niveau d'emploi plus élevé ne passe pas par une diminution de la production, c'est-à-dire, une réduction du temps de travail mais un plus grand esprit d'entreprise. Il est par conséquent, essentiel de voir qu'une politique globale de baisse des salaires augmente la marge de manoeuvre pour l'investissement et qu'une plus grande différenciation des salaires renforce l'attrait des investissements en capital humain. Ces deux facteurs accéléreront le progrès futur de la productivité et par conséquent, le niveau de vie à venir.